

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ**Séance du 1^{er} avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} avril à 10 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Nadine ANDREANI et Emma JUMEL et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Bernard GARREL, Jacques DROUET et Cyril CLOUET.

Absentes excusées : Anne HARIVEL et Elisabeth MAY.

Secrétaire de séance : Cyril CLOUET

Ouverture de séance : 10h04

| | | | |
|------------------|--------------|---------------------|--------------|
| En exercice : 11 | Présents : 9 | Absents excusés : 2 | Pouvoirs : 0 |
|------------------|--------------|---------------------|--------------|

Ordre du jour :

1. Approbation Conseil du 1^{er} mars 2023
2. Compte de gestion 2022
3. Compte administratif 2022
4. Affectation résultat 2022
5. Subventions 2023
6. Taux 2023
7. Budget primitif 2023
8. Questions diverses

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 1^{ER} MARS 2023

► Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 1^{er} mars 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

2. COMPTE DE GESTION 2022

Mme LE GUEN, adjointe déléguée aux Finances présente le compte de gestion 2022 de la Trésorerie.

► Le Conseil, après en avoir délibéré adopte le compte de gestion 2022 à l'unanimité des présents.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme LE GUEN, adjointe déléguée aux Finances présente le compte administratif 2022 de la commune qui est en adéquation avec le compte de gestion 2022 de la Trésorerie.

► Le Conseil, après en avoir délibéré adopte le compte administratif 2021 par 8 voix POUR, le maire étant sorti lors du vote.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Mme LE GUEN présente les résultats de 2022.

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022 : Recettes – Dépenses 64 970.91 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2022 à affecter 164 715.08 €

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2022 : Recettes - Dépenses -36 997.79 €
 Report déficit 2021 -43 639.59 €
 Déficit investissement cumulé -80 637.38 €

Solde des restes à réaliser de l'exercice : nul
Besoin de financement de la section d'investissement (1068) 80 637.38 €

Excédent de fonctionnement cumulé compte 002 : 164 715.08 € - 80 637.38 € = 84 077.70 €
Recette d'investissement compte 1068 : 80 637.38 €

► Le Conseil, après en avoir délibéré valide l'affectation du résultat cumulé à l'unanimité des présents.

5. SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

| | 2023 |
|------------------------|----------------|
| Comité des fêtes | 700 € |
| AGORA | 300 € |
| ASCA | 100 € |
| Bibliothèque pour tous | 400 € |
| Anciens combattants | 100 € |
| SNSM Dives | 200 € |
| TOTAL | 1 800 € |

A noter que l'ALSGA ne perçoit aucune subvention mais bénéficie du prêt de la salle pour l'accueil des adhérents et des activités et peut y organiser jusqu'à 5 évènements à but lucratif

► Le Conseil, après en avoir délibéré valide les subventions 2023 par 8 voix POUR (1 abstention).

6. VOTE DES TAUX 2023

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2022.

Taxe sur le foncier bâti : 43.95 % = 22.10 % (Département) + 21.85 % (Commune)

Taxe sur le foncier non-bâti : 38.27 %

Taxe d'habitation : 11.98 %.

Pour information, la TEOM devrait augmenter de 30 € cette année.

► Le Conseil, après en avoir délibéré accepte de reconduire les taux 2022 sur 2023, à l'unanimité des présents.

7. BUDGET PRIMITIF 2023

Madame LE GUEN présente un bilan des finances de 2022 et les orientations budgétaires puis le budget pour 2023.

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement : | 309 323 € |
| Dépenses | 309 323.00 € |
| Recettes | 309 323.00 € |
| <i>Recettes réelles</i> | 225 245.30 € |
| <i>Solde positif reporté</i> | 84 077.70 € |
| | |
| Investissement : | 239 338 € |
| Dépenses | 239 338.00 € (*) |
| <i>Solde négatif reporté</i> | 80 637.38 € |
| Recettes | 239 338.00 € (*) |
| | |
| Total budget 2023 : | 548 661 € |

Commentaires :

Fonctionnement :

Augmentation des dépenses réelles par rapport à 2022. En cause coût de l'énergie et l'extension du réseau électrique malgré la baisse des charges de personnel.

Investissement :

(*) La cession de l'école à l'Euro symbolique n'avait jamais été intégrée dans la comptabilité. En fait on comptabilise la valeur « objective » du bien, 100 000 Euros et non l'Euro symbolique. Pour cela il faut exécuter des opérations d'ordre qui n'affectent pas les dépenses et les recettes réelles mais le budget total de l'investissement.

Les autres recettes d'ordre représentent des écritures comptables en relation avec la mise à jour de l'inventaire qui a été commencée avec le passage à la M57.

► **Le Conseil, après en avoir délibéré accepte le budget 2023 l'unanimité des présents.**

8. QUESTIONS DIVERSES**• Formation aux premiers secours : PSCI1**

Les pompiers proposent d'organiser une journée de formation à Gonneville en Auge :

Coût : 750€ la journée divisée en 4 modules pour 10 personnes (187.50€ x4)

► Le conseil propose de réaliser un sondage via une newsletter.

• Participation de la commune aux frais de voyages scolaires organisés par l'école de Merville

L'enveloppe Transport s'élevait en 2022 à 13 800€, ce qui représente ≈ 90€/enfant.

Nous attendons une demande chiffrée de la directrice de l'école élémentaire de Merville.

► Après un sondage rapide tous les membres du conseil donnent un accord de principe.

• Microfolies à Gonneville en Auge pour 3 semaines en septembre

Nadine contactera Eric GATÉ à l'EPN et nous communiquerons vers les associations pour recueillir leurs souhaits.

• Présentation du rapport d'activités du SIVOM

Plusieurs châteaux d'eau sont obsolètes. Pour information, le SIVOM travaille sur la réduction des fuites qui sont passées à 18% (la moyenne nationale stagne autour de 20 % [Source : www.monreseau'eau.fr]). Il est important de souligner que le SIVOM n'a qu'une journée d'autonomie pour la distribution de l'eau. La commune va installer cette année une dizaine de récupérateurs d'eau pour l'arrosage des plantes. Un sondage sera lancé auprès des habitants pour leur proposer de bénéficier d'un prix négocié par la mairie pour un achat groupé.

La séance est levée à 11h43

Gonneville en Auge, le 4 avril 2023

Le Maire, Harold LAFAY

Le secrétaire de séance

| 1 ^{er} avril 2023 | Signatures | Motif de non signature |
|----------------------------|------------|------------------------|
| LAFAY Harold | | |
| IACAZZI Olivier | | |
| LE GUEN Marion | | |
| MOULIN Aurore | | |
| MAY Elisabeth | | Absente excusée |
| HARIVEL Anne | | Absente excusée |
| CLOUET Cyril | | |
| ANDREANI Nadine | | |
| GARREL Bernard | | |
| DROUET Jacques | | |
| JUMEL Emma | | |